



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 12 Mai 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Nombre de votants : 28

**Numéro
2016/MAI/46**

**Point de l'ordre du jour
12**

**OBJET
CRÉATION DE POSTE
POLE ÉDUCATION,
ENFANCE, JEUNESSE ET
QUALITÉ ALIMENTAIRE**

**RAPPORTEUR
M. LE MAIRE**

*Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 26/05/2016
L'affichage en mairie le : 26/05/2016
La notification le : 26/05/2016*

*Le Maire
Christophe LUBAC*

Le Jeudi 12 mai 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint- Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 4 mai 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, Mme V. LETARD, M. J-B. CHEVALLIER, M. P- YSCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, Mlle D. NSIMBA LUMPUNI, Mme Cl. GRIET, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. P. BROT, Mme M. CABAU, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, Mme Ch. ARRIGHI, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

*Mme P. MATON a donné procuration à M. P-Y. SCHANEN
M. A. CLEMENT a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme M-P. GLEIZES a donné procuration à M. J-B. CHEVALLIER
M. A. CARRAL donné procuration à Mme Cl. GEORGELIN
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme Cl. GRIET*

Exposé des motifs

Les membres du conseil municipal sont informés que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu du départ par mutation de la Directrice du Secteur Education-Jeunesse et de la réorganisation en Pôle de l'Éducation, Enfance, Jeunesse et Qualité Alimentaire il convient de modifier le tableau des effectifs afin d'assurer la direction du pôle.

Le recrutement se fera sans modification du solde du nombre de postes de catégorie A sur la commune.

Le poste occupé par la directrice actuelle fera l'objet d'une suppression ultérieure.

Il est donc proposé au conseil municipal de CRÉER :

- 1 emploi de Conseiller Territorial des Activités Physiques et Sportives (APS) à temps complet (35h).

Décision

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE, et après en avoir délibéré **28 Voix POUR** et **5 ABSTENTIONS** (M. BROT, Mme CABAU, M. CHARLIER, Mme POL et M. MERELLE) :

- **ACCEPTE** cette proposition ;
- **PRÉCISE** que les crédits relatifs à cette dépense sont inscrits sur le budget de l'exercice en cours.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC